



Caution non rendue apres depart

Par **Dav62**, le 11/12/2012 à 08:27

Bonjour,

Je viens expliquer mon cas dans le but d'avoir des réponses à mes questions.

Je suis un ancien locataire de Belvia Immobilier (anciennement Akerys Immobilier) et j'ai rendu les clés de mon logement le 6 septembre 2012.

A mon grand étonnement et contre toute attente, j'ai reçu de leur part un courrier recommandé me stipulant qu'ils gardaient ma caution de 515 euros et me réclament 300 euros pour effectuer les travaux dans un logement que j'ai rendu dans un état tout a fais acceptable comparé à celui que j'ai eu lors de mon arrivée.

Mais ils se sont permis de réaliser un devis EUX MÊME en indiquant des tarifs exagérément élevés. En effet pour repeindre un mur de salle de bain ils me demandent 364 euros, changer une serrure (que j'ai eu déjà cassée) à 100 euros alors que ça coûte 5 euros et j'en passe ...

De plus,j'ai repeint le logement à mes frais lors de mon arrivée, le frigo bourré de moisissures etc.

Aussi, ils on fait mon etat des lieux entrant avec un commercial et mon etat des lieux sortant avec un expert.

J'ai donc envoyé un courrier en leur disant que je ne paierais rien et en annotant tout ce que j'avais refais dans le logement.

Plus de deux mois se sont passé depuis ma remise des clés donc ayant regardé sur Internet, j'ai renvoyé un courrier recommandé de mise en demeure de me rendre ma caution sous huitaine.

Hors aujourd'hui, apres 3 mois je n'ai toujours pas de réponse de leur part.

J'ai donc envoyé hier un mail a mon avocat pour lui demander de leur envoyer un courrier pour les faire réagir, sinon je serais pret a aller en justice contre ses arnaqueur professionnels !!

Pouvez vous me donner des renseignements si je suis dans mes droits ? Si je fais bien d'attendre encore ou de les attaquer dès maintenant ? Si le fait qu'ils m'ont envoyé ce devis annule les deux mois maximum pour rendre une caution ?

Merci de votre aide.